Ville de Baie-Comeau

VENTE SURPLUS D'ACTIFS

Je désire acquérir le(s) lot(s) suivant(s) au(x) prix indiqué ci-dessous.

NUMÉRO LOT	DESCRIPTION	PRIX
	Taxe 5 % :	
	Taxe 9.975 % :	
	Total :	

Nom : _____
Adresse : _____
_____

Téléphone : _____
Courriel : _____

<u>CONDITIONS</u> :

Chacun des lots est vendu au plus offrant. Un délai de 7 jours est accordé au détenteur d'un lot pour en prendre possession suite à l'avis de la Ville.

Paiement par chèque visé au nom de la Ville de Baie-Comeau.

La Ville de Baie-Comeau se réserve le droit de retirer un lot.

Chaque lot est acheté tel que vu, sans aucune garantie.

Ce document doit être déposé au plus tard le jeudi 10 juin 2021 à 12 h, par courriel au soin de monsieur Michel Dionne, Service des travaux publics, 30 Dollard-Des Ormeaux, Baie-Comeau, à l'adresse suivante : mdionne@ville.baie-comeau.qc.ca.

Signature : _____ Date : _____